Paris, le 26 avril 2019.

Accord relatif au CDI d’opération dans la branche AFB

CFDT, CFTC, CGT et FO bloquent l’application de l’accord relatif au CDI d’opération dans la Banque et adaptant certaines dispositions du CDD.

La CFDT, la CFTC, la CGT et FO, réunissant 66,02% de représentativité au sein de la branche AFB s’opposent à l’application de l’accord relatif au CDI d’opération dans la branche AFB signé (par le SNB) le 8 avril dernier. Il ne pourra être mis en œuvre.

Nos organisations considèrent que la création d’un CDI d’opération permettait surtout de faire baisser les coûts pour les entreprises au détriment de la pérennité de l’emploi des salariés. Et ce, d’autant qu’il pouvait concerner tous les métiers, sauf les métiers commerciaux dans les agences.

Elles considèrent que cet accord représentait une vraie régression dans la sécurité collective de l’emploi. De plus, la précarisation de l’emploi des salariés du secteur était aggravée par des dispositions qui assouplissaient les modalités d’usage du CDD.

La CFDT, la CFTC, la CGT et FO, en prenant cette décision inédite, assument les responsabilités qui sont les leurs en matière de défense de l’intérêt des salariés.